

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA, Denis BUTTERBACH, Mesdames Ginette MAGRAS, Roselyne DA SOLLER, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 3

POINT n° 1 : Indemnités de sinistres – sinistre à la déchetterie de Dalem .

Monsieur le Président indique que dans le cadre du sinistre survenu à la déchetterie de Dalem le 22 août 2022, l'assurance a proposé à la communauté de communes une prise en charge à hauteur de 9699,77 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'accepter l'indemnité de sinistre proposée à hauteur de 9699,77 €,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n° 2 : Avenant au contrat de fourniture de denrées alimentaires en circuit court – fourniture de légumes sous vide. ESAT de Varize.

Monsieur le Président indiqu'en raison de l'augmentation des prix agricoles, de la pénurie de certaines denrées et de la saisonnalité, il y a lieu de procéder à une augmentation des prix du contrat établi le 30 juin 2022 entre la CCHPB et l'ESAT de Varize .

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider les augmentations de tarifs proposées pour le contrat de fourniture des légumes sous vide passé avec l'ESAT de Varize le 30 juin 2022,
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Création d'une poste de rédacteur territorial – responsable Ressources Humaines.

Monsieur le Président indique que la loi du 6 août 2019 a ouvert la possibilité pour les agents en situation de handicap d'une possibilité de promotion interne par voie de détachement au cadre d'emploi ou à la catégorie supérieur. L'agent est placé dans l'emploi pendant une durée de 1 an par voie de détachement. L'aptitude de l'agent à remplir les missions du poste est vérifiée par la commission ad hoc qui établit un rapport d'appréciation. A l'issue de cette procédure, si l'agent remplit les conditions, le Président l'intègre dans le cadre d'emploi ou la catégorie.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste de rédacteur territorial - responsable des ressources humaines,
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Ginette MAGRAS,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,